Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301539-20241127-2024-135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2024

Publication : 28/11/2024

N° D'ORDRE : 2024-135

## MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice : 2

Présents: 20 SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2024

Pouvoirs : 05
Excusé : 01
Absent : 03
Qui ont pris part
à la délibération : 25

Date de convocation: 15 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux novembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

<u>Présents</u>: M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – M. FRANCESCHINI Damien – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre - Mme ROCHE Mathilde.

<u>Pouvoirs</u>: Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles; M. DEDONS Fabrice donne pouvoir à M.TOULOUSE; Mme ASNARD Majorie donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie; M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan; M. DEZEREAUD Phillippe donne pouvoir à M.CALMET Pierre.

Excusé: M. SAUVAT Sébastien.

Absent: M. BLANC Romain; Mme SAUQUET; MONTAGNY Nolwenn.

Secrétaire de séance : M.FRANCHESCHINI Damien.

## 22. <u>PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANNEE</u>

PJ: Rapport d'activité 2023 TPM.

Monsieur le maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) doivent présenter à l'ensemble des conseils municipaux des communes membres un rapport retraçant leur activité.

Ainsi, est présenté à l'Assemblée le rapport annuel d'activité de la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour l'année 2023.

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

## PREND ACTE

De la présentation du rapport d'activité 2023 de la métropole.

Signé : Le Maire,

**Gilles VINCENT**